



COLLÈGE
CHARLES-
LEMOYNE

APPRENDRE À DEVENIR

MONCCL.COM



CONSEILLER(ÈRE) EN RESSOURCES HUMAINES POSTE CADRE RÉGULIER CAMPUS LONGUEUIL — SAINT-LAMBERT ET VILLE DE SAINTE-CATHERINE

Au Collège Charles-Lemoyne, nous avons une place pour toutes les personnes qui ont à cœur le bien-être et la réussite des élèves. Chaque membre de notre équipe croit aux projets motivants, où chacun peut atteindre son plein potentiel. Notre milieu de vie est dynamique et stimulant! Si vous souhaitez rejoindre un Collège situé sur la rive-sud de Montréal où vous pourrez contribuer à la réussite des élèves dans un milieu ouvert d'esprit, postulez chez nous!

Chacun a sa place au #CCL!

CE QUE NOUS AVONS À VOUS OFFRIR !

Relevant de la direction des ressources humaines, la personne titulaire agit comme partenaire d'affaires auprès des gestionnaires tout en coordonnant les opérations RH du Collège.

Elle joue un rôle clé dans la qualité des services, la conformité des pratiques et l'évolution des façons de faire, dans un environnement où la proximité avec les opérations est essentielle.

PRINCIPAUX MANDATS

Plus précisément, les rôles et responsabilités de la personne en poste sont les suivants:

- **Dotation et acquisition de talents** : Piloter l'ensemble du processus de dotation et de recrutement, de l'identification des besoins jusqu'à l'intégration des nouveaux talents.
- **Gestion des absences et remplacements** : Coordonner les activités de la paie, soutenir l'équipe dans la résolution de situations complexes et assurer la gestion opérationnelle du logiciel de gestion des absences (Scolago).
- **Santé, sécurité et invalidité** : Assurer la gestion des dossiers de santé, de sécurité au travail (SST) et d'invalidité, incluant les suivis rigoureux et la planification des retours au travail.
- **Comités et qualité de vie au travail** : Prendre en charge et animer activement le comité santé et mieux-être ainsi que le comité francisation.
- **Relations de travail** : Accompagner et conseiller les gestionnaires en matière de relations de travail et dans l'application des conventions collectives.
- **Leadership d'équipe** : Superviser une équipe RH administrative en assurant la planification du travail, la qualité des livrables et le développement des compétences.
- **Amélioration continue** : Contribuer à l'amélioration continue et à l'optimisation des pratiques, des politiques et des outils RH.

PROFIL RECHERCHÉ

- Leadership mobilisateur, sens de l'écoute et approche collaborative.
- Grande rigueur, sens aigu de l'organisation et capacité à gérer plusieurs priorités simultanément.
- Habiletés relationnelles développées, discrétion et forte orientation client.
- Capacité à évoluer dans un environnement en transformation et à accompagner le changement.
- Excellente capacité d'analyse et de résolution de problèmes complexes.

VOUS AVEZ CES QUALIFICATIONS?

- Diplôme universitaire terminal de premier cycle dans un champ de spécialisation approprié;
- Trois (3) années d'expérience pertinente;
- Maîtrise de la langue française;
- Membre CRHA ou CRIA est un atout pour ce poste

UN APERÇU DE NOTRE PROPOSITION

- Échelles salariales similaires au secteur public;
- Régime d'assurances collectives avantageux
- Frais de scolarité du Collège (et rabais substantiel pour l'Académie) assumés pour les enfants des employés;
- Régime de retraite du personnel d'encadrement du secteur public (RRPE - Retraite Québec);
- Programme d'avantages corporatifs, télémédecine.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées à relever ce défi doivent faire parvenir leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre expliquant leur intérêt pour le poste **avant le 3 juillet 2026, 16h** à : rh@ccl moyne.edu

Nous appliquons un programme d'accès à l'égalité et nous invitons les femmes, les minorités visibles et ethniques, les Autochtones et les personnes handicapées à présenter leur candidature. Les personnes handicapées qui le désirent peuvent être assistées pour le processus de présélection ou de sélection. Notez que le Collège Charles-Lemoyne s'engage à ne pas communiquer les renseignements personnels recueillis à des tiers, à moins que cela ne soit requis en vertu d'une obligation légale ou d'une ordonnance d'un tribunal. Dans ce dernier cas, des clauses de confidentialité assurent la protection adéquate des renseignements personnels.